

121

SOCIÉTÉ
NATIONALE
des
CHEMINS DE FER
FRANÇAIS

RECTIFICATIF N° 5
A L'INSTRUCTION GÉNÉRALE
SÉRIE MOUVEMENT
Sous-Série TRANSPORTS N° 11
du 5 août 1939

Mb

COL.

Paris, le 28 novembre 1941.

Nm
12

EMPLOI D'UNE LIGATURE MÉTALLIQUE TORSADÉE
POUR LE SCELLEMENT DE CERTAINS WAGONS

*Les agents devront porter, en marge de l'Instruction Générale précitée,
la mention :*

« Modifiée par le Rectificatif n° 5 en date du 28 novembre 1941 ».

ADJONCTIONS

Les gares des Régions ci-après, viennent d'être désignées pour l'emploi de la ligature torsadée et munies à cet effet de l'outillage spécial.

Région de l'Est		Région du Sud-Ouest	
St-Erme	(fermeture seulement).	Pithiviers	(fermeture seulement).
Rethel	d°	Région du Sud-Est	
Bayon	d°	Genève-Eaux-Vives (ouverture seulement).	

Pour tenir compte de ces modifications, il y aura lieu de compléter à la plume la liste des gares de chacune des Régions désignées ci-dessus reprises à l'Annexe à l'Instruction Générale Série Mouvement — Sous-Série Transports N° 11 du 5 août 1939.

*Le Directeur Général,
P.O. : LE DIRECTEUR DU SERVICE CENTRAL DU MOUVEMENT,
J. GOURSAT.*